

# Lo retsâ et la véva dô tatéret

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **17 (1879)**

Heft 51

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-185439>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

petite, rétrécie, s'effacer, disparaître en quelque sorte devant le somptueux édifice, dans les vastes espaces duquel se discutent les procès fédéraux.

Nous terminons ici l'extrait textuel du rapport de l'habile architecte qui arrive à serrer de près la question de superficie du terrain. Il prouve qu'il est admis en économie politique qu'on ne peut rendre une justice de choix et de bonne qualité à moins de cent mètres par juge. Le nombre de ceux-ci étant fixé à treize, chiffre fatidique destiné à faire trembler tous les malfaiteurs, il s'en suit que treize cents mètres d'étendue de terrain pour le palais est un minimum impossible à modifier. Et encore dans ces treize cents mètres n'est pas compris l'espace nécessaire pour une fosse aux ours exigée par l'autorité fédérale. »

Nous ne suivrons pas plus loin le savant architecte. Nous reviendrons, s'il y a lieu, à son admirable travail qui mérite d'être lu et médité par chacun.

#### L'époque du Nouvel an.

Les intéressantes réflexions qui suivent sont empruntées à l'*Astronomie populaire* de M. Flammarion :

« Du temps de Charlemagne, on commençait l'année à Noël en France et dans tous les pays soumis à la juridiction du grand empereur. Ce jour était doublement célèbre, comme fête de la naissance du Christ et comme jour de renouvellement de l'année. Cette vieille coutume a laissé des traces impérissables dans les habitudes saxonnes, car aujourd'hui encore, chez les Allemands et chez les Anglais, le jour de Noël est fêté avec beaucoup plus d'éclat que le 1<sup>er</sup> janvier. Il eût été plus logique et plus agréable à la fois de clore l'année avec l'hiver et de commencer avec le retour du soleil, c'est-à-dire de fixer ce renouvellement à l'équinoxe du printemps, à la date du 21 mars, ou de le laisser au 1<sup>er</sup> mars, tel qu'il était il y a deux mille ans. Loin de là, on a été justement choisir la saison la plus désagréable qu'on ait pu imaginer, et c'est au milieu du froid, de la pluie, de la neige et des frimas qu'on a placé la fête des souhaits de bonne année ! Il y a déjà plus de trois cents ans qu'on a pris cette habitude en France, car elle date d'un édit du triste roitelet Charles IX (1563). Elle n'a été adoptée en Angleterre qu'en l'an 1752, ce qui donna lieu à une véritable émeute; les dames se trouvaient vieilles non seulement de onze jours, mais encore de trois mois, puisque le millésime de l'année se trouva changé à dater du 1<sup>er</sup> janvier au lieu de l'être au 25 mars, et elles ne pardonnèrent pas cette surprise au promoteur de la réforme; les ouvriers, d'autre part, perdant en apparence un trimestre dans leur année, se revoltèrent avant de comprendre qu'il n'y avait là qu'une apparence, et le peuple poursuivit lord Chesterfield dans les rues de Londres aux cris répétés de : *Rendez-nous nos trois mois !*

Mais des almanachs anglais de l'époque assurent que toute la nature était d'accord, et que « les

chats eux-mêmes, qui avaient l'habitude de tomber sur leur nez au moment où l'année se renouvelle, avaient été vus se livrant au même exercice à la nouvelle date. » Les Napolitains avaient déjà affirmé d'autre part qu'en 1583 le sang de saint Janvier s'était liquéfié dix jours plus tôt, le 9 septembre au lieu du 19 ! Ces arguments superstitieux ou puérils valent ceux des Romains qui prétendaient tromper le Destin en appelant « deux fois sixième » *bis sextus*, au lieu de septième, le jour intercalé en février tous les quatre ans. Par ce subterfuge, février n'avait toujours que 28 jours et l'on évitait un sacrilège et de grands malheurs publics. Ce jour supplémentaire étant ainsi caché entre deux autres, Dieu ne le voyait pas !...

Il y a, au surplus, bien des personnes qui préféreraient que les années ne fussent pas comptées du tout. Telle était du moins l'opinion de deux dames de la cour de Louis XV, qui avaient l'habitude de décider ensemble, la dernière semaine de chaque année, l'âge qu'elles devaient avoir l'année suivante.

On s'est donc habitué à commencer l'année au 1<sup>er</sup> janvier et l'on s'adresse en cette circonstance les meilleurs compliments. Si quelque habitant des autres mondes visitait notre globe pendant le mois de janvier, pourrait-il jamais croire que la vie est ici-bas considérée comme le premier des biens et la mort comme une catastrophe redoutée?... A voir l'empressement avec lequel on se félicite réciproquement d'être quitte d'une des années qu'on est forcé de vivre, l'observateur extra-terrestre ne pourrait s'empêcher de conclure que tous les hommes sont pressés d'arriver à la fin de leur tâche mortelle et de se débarrasser d'un fardeau onéreux. A toutes les imperfections de la nature humaine signalée par les moralistes, cet observateur ne manquerait pas d'ajouter l'inconséquence. Il est vrai qu'il y en a bien d'autres de passées dans les mœurs et dans le langage. La jeune fille la plus charmante ne s'humilie-t-elle pas aujourd'hui jusqu'à offrir de l'or pour se faire accepter d'un fiancé qui se respecte? et la dot n'est sans doute jamais suffisante encore, puisque les deux familles réunies devant le notaire s'empressent d'y ajouter *des espérances*, sous-entendant que le père et la mère ne tarderont pas à partir pour un autre monde !... Voilà des habitudes qui doivent être inconnues dans Vénus.

#### Lo retsâ et la véva dào tatéret.

On pourro tatéret étâi z'u su lo tâi d'on retsâ po remettre dâi tiolès qu'aviont étâ déguéliès pé 'na fort'oura. Cein baillivè dâi gotâirès et quand bin ne fâ pas bon martsî su lè tiolès mouvès et que lo tatéret ne sè tsaillessâi pas dè lâi montâ cé dzo, l'avâi faillu coute que coute que lâi aulè tot lo drâi, se ne volliâvè pas paidrè 'na pratiqua. Lâi avâi dza travailli tota la matenâ; et tandi la véprâo, l'étâi déchèindu po queri on paquiet d'achettès. Lè portâvè su se n'épaula et quand l'est su lo tâi, ye pai

lo balan, fâ onna lequâie, et rrâo avau. Le pourro coo lâi arrevê la tэта la premiere et n'a pas rebudzi. L'étai bas.

Sa pourra fenna que restavê avoué dou petits z'einfants et que n'avâi po vivrê què cein que se n'hommo affanavê eut quie on rudo guignon ; mâ sê trovâ dâi bravès dzeins qu'èin eurent pedi et que ne la laissiront pas ;

Quand tsacon s'aidê  
Nion ne sê crâivê ;

et tsacon sê peinsâvê que lo retsâ qu'étai la causa dè cé malheu farâi assebin lo généreux, kâ l'étai grand retso et n'avâi min d'einfants ; mâ l'étai ion dé cliiâo rances que n'attatsont pas l'ao tsins avoué dâi sâocesses et que ne sê trossont pas 'na tsamba ein corresseint après on pourro po lâi bailli oquiê ; assebin quand la fenna lâi allâ contâ sê cousons et sê recoumandâ po oquiê, lo vilho pingre lâi fâ :

— Eh ! pourra fennâ, regretto bin que voutre n'homme sâi moo, que cein est bin tristo por vo ; assebin ne vu pas êtrê vouâiteint avoué vo, et quand bin l'est tzezi dào tâi dza à trâi z'hâorès, vo vu pâyi sa dzornâ tot eintire. Teni !

Et lâi baillâ dou francs cinquanta.

#### On hàora militère.

Dein lo teimps iô on fasâi lè z'exerciço dè contingent et dào depou dein ti lè veladzo, cliiâo dè B... sê rasseimbiâvont devânt la pinta dè coumon contrè lè dué z'hâorès, et du quie l'allâvont tambou battant tantquie su la pliace d'arma. Onna demeindze que devessâi lâi avâi on exerciço, y'ein avâi dza on part qu'êtont quie à dué z'hâorès.

— Comi ! faut-te battè lo rappet, se fe lo tambou, quand lo relodzo eut rabattu.

— Na, na, faut atteindrê, se repond le comi, sont pas onco ti quie.

#### Le Serment d'un étudiant.

(Conte de Noël.)

Le docteur Etienne Chambrey est né dans une petite ville de Seine-et-Oise non éloignée de Pontoise. Il était l'aîné de trois enfants, et son père, modeste juge de paix du canton, joignait avec peine les deux bouts, tant ses charges de famille étaient grandes.

L'enfant commença son éducation sous la tutelle paternelle ; plus tard il entra au collège de son arrondissement et s'y distingua sous le rapport des études ; vif, ardent même, le jeune homme plaisait par sa franche allure et ses sentiments généreux et chevaleresques ; son baccalauréat passé, il alla habiter Paris pour y suivre les cours de l'Ecole de médecine, et revint, presque chaque dimanche, se retremper à la vie de famille.

— Depuis qu'Etienne était étudiant, une gêne, plus grande encore qu'auparavant, régnait dans la maison du juge de paix ; ses deux filles, afin de pouvoir permettre à leur frère de mener à bonne fin ses études commencées, avaient dû supprimer d'un trait de plume le chapitre de la toilette ou pour mieux dire tout superflu.

— Songe bien, lui avait dit son père, au moment de son départ, que je me saigne à blanc pour t'aider à faire ta position, et que tes sœurs elles-mêmes en souffriront ; je ne puis inscrire que cent cinquante francs par mois à ton budget ; mais avec un peu d'efforts et une conduite régulière, sur-

tout, un garçon intelligent se tire toujours d'affaire ; tra vaille sérieusement et tout ira bien.

Le jeune homme promit tout ce qu'on voulut.

Sa première année, à Paris, se passa de la façon la plus heureuse ; tous les dimanches, ainsi que nous l'avons dit, l'étudiant revint au logis paternel, et, ces jours-là, entouré de sa mère si dévouée et de tous les siens, il vivait de la vie saine et fortifiante de la famille, la meilleure de toutes.

Une autre année s'écoula sans amener de changement notable dans l'existence du jeune homme ; une remarque à faire, cependant, c'est que ses visites à ses parents peu à peu devinrent moins fréquentes, son extérieur plus guindé, sa conversation moins communicative ; une certaine gêne semblait parfois paralyser ses élans généreux d'autrefois ; il n'y avait pas à en douter, Etienne Chambrey n'était plus le même, son caractère avait subi un notable changement.

Sa mère fut la première à s'en apercevoir. D'abord, elle crut s'être trompée : quoi, son cher Etienne ne serait plus l'enfant de son cœur ? — Elle avait mal vu, c'était une sotte lubie qui lui passait par la tête ; quant à son fils, il n'avait rien fait qui pût donner naissance à la moindre suspicion à son égard. Certes, sa manière d'être s'était modifiée, c'était incontestable ; mais la cause en était, peut-être, dans un malaise dont il ne voulait parler, de peur de semer l'inquiétude dans l'esprit de ses parents ; et puis, il y avait les études, les nuits passées à la recherche de la science, la fatigue éprouvée ; tout cela influe grandement sur un caractère de vingt ans. — Comme toujours, un bandeau épais couvrait les yeux maternels ; quelle est la mère assez cruelle pour soupçonner son enfant ?

Etienne Chambrey, cependant, justifiait ces soupçons ; le contact des jeunes débauchés, qu'il appelait depuis quelque temps ses amis, lui avait été fatal ; l'étudiant, en moins de six mois, avait franchi la distance qui sépare l'homme austère du désœuvré ; la brasserie avait remplacé l'école ; aux veillées studieuses avaient succédé les nuits pleines de fièvre dans les bals du quartier latin. Etienne avait approché ses lèvres à la coupe des plaisirs faciles ; mal à l'aise alors, dans l'atmosphère sereine de la maison paternelle, il n'y venait plus sans effort.

Pauvre jeune fou !

Un soir de Noël, la famille tout entière — moins un — était réunie autour du foyer brûlant. — Six heures venaient de sonner ; depuis longtemps déjà la nuit était venue ; au dehors, le froid était vif et piquant ; les visages étaient inquiets et le silence le plus complet régnait dans l'appartement.

— Allons, mets le couvert, femme, dit M. Chambrey, en étouffant un soupir plein d'amertume, il ne viendra plus ; c'est la première fois qu'il aura passé la Noël loin de nous.

— Il ne peut tarder d'arriver, répartit l'excellente mère ; peut-être a-t-il manqué le train, il va prendre le suivant.

Le juge de paix hochâ la tête négativement.

— Non, ajouta-t-il, l'empêchement est tout autre ; Etienne nous évite ; notre intérieur lui pèse aujourd'hui ; ne t'aperçois-tu pas, lorsqu'à de rares intervalles il nous fait l'honneur de nous visiter, que son regard semble fuir le nôtre.

— Pourquoi supposer un tel mobile à ton enfant ?

— Parce qu'il m'en donne le sujet. Voilà un bon mois qu'il n'a paru ici, il n'y vient, du reste, que pour toucher sa rente mensuelle ; si celle-ci pouvait lui parvenir par une autre voie, il est probable que nous ne le verrions jamais.

La mère essuia une larme avec le revers de sa main et ne répondit rien.

— Bien certainement, continua le magistrat, il se passe dans l'existence de ce garçon-là quelque chose d'insolite, d'anormal, que je n'ose pas approfondir ; puissent mes pressentiments être faux !

Les deux jeunes filles, sur un signe de leur mère, mirent une nappe de toile blanche sur la table, placèrent les assiettes et les verres, sans oublier le couvert de l'absent, et l'on se mit à table.